

## AUX ORIGINES DE LA PREMIÈRE INTERNATIONALE:

### Dans «HISTOIRE DU MOUVEMENT OUVRIER – 1830-1871» de Edouard DOLLÉANS- Librairie A. Colin - 1948 – (extraits).

Le 31 mai 1863, dans *Quelques vérités sur les élections de Paris*, Tolain (1) pose nettement les deux revendications essentielles du mouvement ouvrier français: 1- les libertés syndicales et les autres: «*Il n'y a qu'un seul moyen, c'est de nous dire: vous êtes libres, organisez-vous; faites vos affaires vous-mêmes, nous n'y mettrons pas d'entraves*»; 2- La formation de syndicats et leur fédération: «*Les ouvriers réclament aujourd'hui, au nom du droit commun, la liberté de former, dans chaque profession, des Chambres syndicales ouvrières. La Chambre syndicale ouvrière serait, dans l'ordre économique, l'institution-mère de tous les progrès futurs*».

Au lieu de dire: «*serait*», Tolain aurait dû dire «*sera*». Il a tracé un programme; il a mis l'accent sur la nécessité d'une organisation autonome du mouvement ouvrier.

Tolain a compris que, dans les luttes ouvrières, le syndicat allait être l'institution-mère de tous les progrès futurs.

La brochure de Tolain a été publiée à l'occasion des élections de 1863. L'histoire des candidatures ouvrières, aux élections de 1863 et de 1864, a été si souvent et si complètement retracée, notamment par Maxime Leroy, qu'il suffit ici d'en souligner les traits essentiels (2).

En présence des divisions que suscitent, parmi les républicains, les candidatures aux élections du 31 mai - 1er juin 1863, des groupements ouvriers décident de présenter aux électeurs une liste ouvrière: J.-J. Blanc (3), metteur en pages de *L'Opinion Nationale*, Coûtant (4), ouvrier lithographe et Tolain, ciseleur.

Proudhon (5) essaya de retenir dans l'abstention un certain nombre d'ouvriers, en publiant, en avril 1863, sa brochure: *Les Démocrates assermentés et les réfractaires*. Pourtant, les abstentions ouvrières furent, en 1863, moins nombreuses qu'en 1857. J.-J. Blanc avait obtenu 332 voix, Coûtant, 11. Tolain avait retiré sa candidature bien avant les élections; mais il voulait expliquer les raisons qui avaient déterminé certains ouvriers à poser leur candidature: les travailleurs n'avaient-ils pas le droit d'avoir leurs représentants tout comme les Péreire (6) et Talabot (7) étaient les représentants du Capital? La brochure: *Quelques vérités sur les élections de Paris* mettait les choses au point, en face des polémiques qu'avaient suscitées les candidatures ouvrières.

Avant les élections complémentaires qui allaient avoir lieu à Paris, en mars 1864, soixante ouvriers parisiens signent et publient un manifeste qui, le 17 février, paraît dans *L'Opinion Nationale*. C'est le Manifeste des Soixante: «*Le suffrage universel nous a rendus majeurs politiquement, mais il nous reste encore à nous émanciper socialement. La liberté que le Tiers État sut conquérir avec tant de vigueur et de persévérance doit s'étendre en France, pays démocratique, à tous les citoyens. Droit politique égal implique nécessairement un droit social égal*».

Maxime Leroy a exactement situé la place du *Manifeste des Soixante* parmi tous les manifestes parus, depuis le *Manifeste des Égaux* jusqu'au *Manifeste communiste*: «*Si nets que soient leurs contrastes, il y a sur un point identité entre tous, et c'est même grâce à cette identité qu'ils durent: cette réalité économique [dont ils sont comme l'expression diverse], c'est la scission nettement et âprement aperçue et affirmée entre ceux que Proudhon et Marx appellent des bourgeois et des prolétaires*». Maxime Leroy souligne l'originalité du *Manifeste des Soixante*: ses auteurs appartenaient à la classe ouvrière «*tandis que les auteurs des autres manifestes appartenaient aux classes dites privilégiées*».

On attribue la rédaction du *Manifeste* à un jeune journaliste républicain, Henri Lefort (8); mais la forme rappelle l'esprit dans lequel Tolain écrit sa brochure sur les élections de 1863, elle permet de dire que, à cette rédaction, Tolain a eu la plus grande part. On retrouvait les formules qui lui étaient chères sur cette aristocratie financière qui se constituait à la faveur de la liberté commerciale: l'instruction primaire gratuite et obligatoire, la liberté d'association, de coalition, enfin l'opposition entre la vieille société fondée sur le salariat et la société future qui sera fondée sur le droit commun.

Le 28 février, paraît dans *Le Siècle*, de Havin (9), un contre-manifeste signé de quatre-vingts noms. Tous les intérêts, politiques ou autres, que le *Manifeste des Soixante* avait éfrayés, profitent de cette diversion pour affirmer que les classes ouvrières n'ont point d'opinion déterminée. On exploite le fait que le *Manifeste des Soixante* a paru dans *L'Opinion*

*Nationale* de Guérout (10), dont on sait les relations avec le prince Napoléon, pour essayer de compromettre les signataires du *Manifeste* en les présentant comme des ouvriers amis du Palais-Royal. Et en même temps, dans le 5ème arrondissement, on oppose à Tolain, comme concurrent, Chabaud, un des auteurs des brochures orange: candidature suscitée par le même Guérout.

Quelques jours après la publication du *Manifeste* par *L'Opinion Nationale*, le 8 mars 1864, Proudhon écrit à des ouvriers qui lui demandaient ce qu'il pensait du *Manifeste des Soixante*: «*Assurément, je me suis réjoui du réveil de l'idée socialiste... Assurément, je suis d'avis, avec vous et avec les 60, que la classe ouvrière n'est pas représentée et qu'elle a droit de l'être. Comment pourrais-je professer une autre opinion? La représentation ouvrière, n'est-ce pas, aujourd'hui comme en 1848... l'affirmation du socialisme?... Au sein même de la bourgeoisie, une division s'est produite... la bourgeoisie n'est plus homogène. Il y a ce que l'on appelle la haute bourgeoisie ou féodalité financière. Et la petite bourgeoisie ou classe moyenne inclinant de plus en plus au salariat...*».

Proudhon fait appel, pour qu'ils se rassemblent autour de la classe ouvrière, aux éléments des classes moyennes avec lesquels le peuple est davantage en contact: «*Vos intérêts sont les mêmes que les nôtres, votre cause est la nôtre; que la classe moyenne le sache ou qu'elle l'ignore, son véritable allié, son sauveur, c'est le peuple... Car cette classe moyenne s'est vue progressivement refoulée vers le prolétariat*».

Proudhon estime que «*dans les circonstances actuelles, entrer dans (un) système où nous sommes sûrs de rencontrer tous nos ennemis, accueillir des conditions assermentées, nous faire représenter au Corps Législatif, ce serait un contresens, un acte de lâcheté. Tout ce qu'il nous est permis de faire, c'est de protester par le contenu négatif de nos bulletins...*». Et en effet: «*Le gouvernement impérial, introduit par le coup d'État, a trouvé la principale cause de son succès dans la défaite de la démocratie rouge et socialiste..., telle est encore aujourd'hui sa raison d'être... sous ce gouvernement, la féodalité financière et industrielle... a complété son organisation et pris son assiette. Elle a soutenu l'Empire qui l'a payée de sa protection*».

En fait, l'échec même de Tolain et des candidatures ouvrières, marque un progrès de la conscience et de la capacité politique de la classe ouvrière.

Lorsqu'on décembre 1864, Proudhon dédie *La Capacité politique des classes ouvrières* à quelques ouvriers de Paris et de Rouen qui l'ont consulté sur les élections, il est en droit de leur dire: «*Cet ouvrage a été conçu sous votre inspiration: il vous appartient*».

Cet ouvrage, en effet, appartient bien à cette classe ouvrière qui vient de s'affirmer et d'obtenir, par ses luttes persévérantes, la loi du 25 mai 1864 (11)...

Le voyage à Londres et l'agitation qui se développe autour des élections de 1863 et de 1864, s'accompagnent d'une recrudescence de création des sociétés ouvrières: associations ouvrières de production, sociétés d'épargne et de crédit mutuel où dominent tantôt l'esprit coopératif, tantôt l'organisation de la résistance.

A Paris, de 1864 à 1866, sont créées douze associations parisiennes de consommation; deux en 1864, trois en 1865, sept en 1866.

On assiste, à partir de 1863, à une renaissance de la création des associations ouvrières de production à Paris. - 1863: Boulonniers, fondeurs en fer, tailleurs d'habits. - 1864: Copistes, traducteurs comptables, passementiers pour voitures. - 1865: Graveurs sur bois, lithographes, instruments de musique, mécaniciens, facteurs d'anches, mégissiers, bijoutiers en doré, opticiens, imitation bronze, papeterie parisienne, chapeliers, doreurs sur bois, doreurs et argentiers de métaux, robinettiers, pianos et orgues, polisseurs d'acier. - 1866: Vanniers, tonneliers, ouvriers bronze et gaz, corroyeurs, fondeurs en cuivre, cordonniers, coupeurs, menuisiers en bâtiment, tailleurs d'habits, ouvriers du meuble sculpté. - 1867: Cloutiers, tailleurs de limes, passementerie parisienne.

Nombreuses aussi sont les coalitions et les grèves pendant les années 1862, 1863, 1864. D'abord, parmi les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais. En 1862, 1864, grèves partielles: à Carvin (12), pour une augmentation de salaires; à Louches (13), contre une nouvelle

réglementation de travail; à Frasnès, pour une augmentation de salaires; à Vicoigne (14), contre la retenue de 3% pour la Caisse de Secours. En 1863 et en 1864, grèves des mineurs d'Anzin (15), qui obtiennent une diminution de la journée de travail. Et les mêmes causes provoquent, en 1862 et 1863, des grèves à Paris, à Lyon, à Marseille. L'action corporative amène l'union de certaines corporations divisées, comme celles des charpentiers. Mais le mouvement le plus important de ces années 1860 à 1864 est certainement celui de la typographie parisienne. Le conflit se prolonge pendant plus de deux années; c'est à son occasion que Napoléon III inaugure la politique de tolérance qui aboutit à la loi du 25 mai 1864.

Le 8 avril 1860, les deux sociétés qui divisent les typographes ont mis fin à leurs conflits, grâce à leur organisation unitaire dont l'objet est double - secours mutuel et résistance. Les typographes de Paris sont devenus une force. En 1861, Gauthier, président de la Société typographique, veut étendre la solidarité en liant les différents groupes de typographes, à travers la France, par une alliance des sociétés de secours mutuels de 483 villes, qu'on grouperait en quinze régions. Les efforts de Gauthier ont un premier résultat: certaines sociétés des grandes villes comme Toulouse, Besançon, Lille, Amiens, Rouen, etc... prennent l'habitude de demander à Paris des conseils et des modèles de statuts; c'est une première étape.

Depuis plusieurs années, les typographes de Paris souffrent de l'écart grandissant entre le coût de la vie (cherté des vivres et élévation des loyers) et les salaires. En janvier 1861, Persigny invite le président de la Chambre des maîtres imprimeurs à mettre à l'étude la question des salaires en attirant son attention sur le fait que le directeur de l'Imprimerie nationale avait pris l'initiative d'élever le niveau des salaires. Le 17 mai 1861, une pétition signée de 2.682 typographes sur 3.000 réclame la révision du tarif. La Chambre des maîtres imprimeurs ne répond que le 5 décembre. Une Commission mixte est nommée; mais, entre sa première et sa deuxième séance, l'imprimeur Le Clère, le 21 janvier 1862, congédie six ouvriers et leur substitue des femmes compositrices à un salaire inférieur au tarif. Tous les compositeurs, sauf deux, abandonnent les ateliers de Le Clère. Un certain nombre d'imprimeurs installent dans les locaux des communautés religieuses un matériel destiné à apprendre aux jeunes filles la composition: des apprenties compositrices sont recrutées dans leurs familles, afin de fournir cette main-d'œuvre féminine aux ateliers de Le Clère. Le 30 mars 1862, les pourparlers entre patrons et ouvriers sont rompus. Le 22 mars l'imprimerie Dupont engage des femmes à un tarif réduit de 30%. La police prévient l'action des compositeurs et, dans la nuit du 25 mars, cinq compositeurs de l'imprimerie Dupont sont arrêtés, sans qu'aucun désordre se soit produit; 117 ouvriers abandonnent les ateliers. Le président Gauthier, qu'on avait menacé de dissoudre la Société typographique, est arrêté, et, avec lui, vingt-cinq autres compositeurs. Devant le tribunal correctionnel, sur sept inculpés, trois sont acquittés et quatre autres condamnés à l'emprisonnement. Pendant le procès, on objecte aux demandes d'augmentation de salaires le fait que le personnel de l'imprimerie Dupont jouit de la participation aux bénéfices. Grâce à celle-ci, les ouvriers ayant trois ans de présence avaient obtenu la somme de 22 francs au maximum par an.

Une pétition signée de 2.400 ouvriers est adressée à l'Empereur, le 30 mai 1862, réclamant le droit, pour les typographes, d'avoir une Chambre syndicale et demandant que le tarif soit fixé par une Commission paritaire dont les décisions seront obligatoires. Le 10 juillet, les ouvriers à la journée réclament une augmentation équivalente à celle qui était accordée au travail aux pièces. Sur le refus de 12 des imprimeurs, 215 compositeurs abandonnent le travail. Les ouvriers délégués à la Commission mixte et les onze compositeurs qui avaient présenté le nouveau tarif à la signature des patrons sont arrêtés.

Par ordre de l'Empereur, les prévenus sont mis en liberté provisoire, le 30 août 1862. Le tribunal correctionnel distribue contre eux amendes et emprisonnements. Le jugement est confirmé en appel, le 15 novembre. Mais le 23, l'Empereur grâce les condamnés. C'est la reconnaissance de fait de la tolérance accordée désormais par le pouvoir aux coalitions. C'est alors que, sous la pression du mouvement ouvrier et notamment de la grève des typographes, est promulguée la loi du 25 mai 1864. Elle rend légale la tolérance dont, depuis deux années déjà, jouissent les coalitions. Elle modifie les articles 414, 415 et 416 du Code pénal: le fait de la coalition par elle-même n'est plus puni; toutefois, de l'emprisonnement et l'amende continuent à frapper «quiconque, à l'aide de violences, voies de fait ou manoeuvres frauduleuses aura amené ou maintenu une cessation concertée de travail dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires, ou de porter atteinte au libre exercice de l'Industrie ou du Travail».

Quelle que curieuse que puisse paraître cette attitude, tous les écrivains ouvriers ne furent pas également satisfaits de la loi du 25 mai 1864. Celle-ci réalisait l'une des plus essentielles revendications des ouvriers.

Elle répondait au programme tracé en leur nom par Tolain dans sa brochure: «*Quelques vérités sur les élections de Paris*»...

En juillet 1863, des délégués français, Tolain, Perrachon (16), Cohadon (17) et Limousin (18), signataires du *Manifeste des Soixante*, assistant à un meeting de Saint-James Hall, en faveur de la Pologne, proposent aux chefs trade-unionistes d'organiser une Association internationale. En septembre 1864, Tolain, Perrachon et A. Limousin retournent à Londres, et apportent le projet de cette Association internationale: «*C'était, a dit l'instituteur Bibal (19), un enfant né dans les ateliers de Paris et mis en nourrice à Londres*». Le 28 septembre, le meeting de Saint-Martin's Hall adopte les grandes lignes du projet que Tolain a développé dans son adresse. C'est donc bien ce projet qui a servi de base à l'organisation internationale. Et lorsqu'on rapproche le discours de Tolain de l'adresse inaugurale qui est due à la plume de Karl Marx, on constate que celui-ci a donné du relief et communiqué la vigueur de son style aux idées exprimées par Tolain...

Karl Marx avait assisté au meeting de Saint-Martin's Hall; mais il s'était tu. On lui avait demandé un représentant des ouvriers allemands qui pût parler au meeting: «*J'ai fourni, raconte-t-il à Engels, Eccarius qui a été excellent dans son rôle; et j'ai assisté à la réunion comme personnage muet sur l'estrade... Les Parisiens, de leur côté, envoyèrent une délégation à la tête de laquelle était Tolain, le candidat ouvrier lors de la récente élection à Paris, un homme très bien: ses camarades aussi étaient des garçons tout à fait bien*».

Dans le comité d'organisation qui siège à Londres, tout le travail est fait par Karl Marx: c'est un rédacteur admirable et, cette fois, il a été particulièrement heureux en écrivant l'adresse inaugurale, «*une sorte de revue des faits et gestes des classes ouvrières depuis 1845*» écrit-il à Engels, le 4 novembre 1864.

L'adresse inaugurale écrite par Marx reste un des morceaux classiques du socialisme, comme le plan d'organisation apporté à Londres par Tolain et ses camarades demeure une création ouvrière. L'ensemble de l'œuvre est due à une collaboration involontaire de l'idéologue et des artisans parisiens...

(1) Henri TOLAIN (1828-1897): ouvrier ciseleur, proudhonien; élu maire adjoint du XIème en novembre 1870, puis député en février 1871; exclu en avril 1871 par les sections parisiennes de l'AIT pour avoir désavoué la Commune; élu sénateur en 1876, républicain radical anti-boulangiste jusqu'à sa mort.

(2) L'Introduction de Maxime LEROY in l'édition Marcel Rivière de *La Capacité politique des classes ouvrières* de Proudhon.

(3) BLANC J.J., ouvrier typographe, candidat aux élections en 1863, devint membre de l'AIT.

(4) COUTANT Jean-Baptiste, ouvrier typographe.

(5) Pierre-Joseph PROUDHON (1809-1865): ouvrier typographe, puis journaliste, essayiste, polémiste; il créa le terme «anarchiste» dans l'acception aujourd'hui admise.

(6) PEREIRE Emile et Isaac: banquiers du XIXème siècle liés au développement capitaliste du Second empire.

(7) TALABOT Paulin: ingénieur et banquier, lié au développement du chemin de fer au XIXème siècle.

(8) LEFORT Henri (1825-1917): journaliste lié aux ouvriers parisiens, devint membre de l'AIT, mais la quitta après le refus de son acceptation à des fonctions administratives centrales par la section parisienne; devint membre de la SFIO à la fin de sa vie.

(9) HAVIN Léonor-Joseph (1799-1868): député de la Manche; directeur du journal *Le Siècle*; d'une façon ou d'une autre, de tous les régimes de son temps.

(10) GUEROUULT Adolphe (1810-1872): journaliste de tous les régimes de son temps; fonda *L'Opinion nationale*, journal de la démocratie sous le Second empire.

(11) Loi dite «Loi Emile OLLIVIER» qui, n'y n'abrogea la loi dite «Loi LE CHAPELIER», n'y ne légalisa les droits de coalition et de grève. Elle introduisit une certaine «tolérance», dite de «L'Empire libéral», que les salariés mirent à profit pour développer leurs organisations économiques de classe.

(12) CARVIN: Commune du département du Pas-de-Calais: mines.

(13) LOURCHES: Commune du département du Nord.

(14) VICOIGNE: hameau de la Commune de RAISMES, département du Nord; mines.

(15) ANZIN: Commune du département du Nord; mines.

(16) Joseph dit Blaise PERRACHON (1829-1878): ouvrier monteur en bronze, proudhonien mutualiste, l'un des signataire du *Manifeste des soixante*.

(17) Antoine COHADON (1824-1910): ouvrier maçon, proudhonien coopérateur, signataire du *Manifeste des soixante*.

(18) Antoine LIMOUSIN (?-?): ouvrier passementier, proudhonien mutualiste; père de Charles LIMOUSIN (1840-1909); signataire du *Manifeste des 60*.

(19) BIBAL, instituteur, devint membre de l'AIT.